

DELEGATION DE SIGNATURE POWER OF SIGNATURE

Date de publication / Date of publication : **23/12/2024**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Bicarima ALI, chargée de mission, en charge de l'intérim de la directrice de l'agence de Moroni, à l'effet de signer, du 23 au 30 décembre 2024 inclus, les actes suivants :

- les correspondances, actes, contrats, marchés et toutes autres pièces relatifs aux prestations de services rendues localement par l'AFD ;
- les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD ;
- l'arrêt des comptes, la délivrance et le retrait de toutes quittances et décharges.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

=====

The acting Chief Executive Officer of the French Development Agency;
Having regard to the French Monetary and Financial Code and, in particular Article R. 515-16;
Having regard to the decree of 26 September 2022 appointing the Chief Executive Officer of the French Development Agency, published in the Official Gazette of the French Republic (Journal Officiel de la République Française) dated 27 September 2022;

HEREBY DECIDES:

To grant power of signature to Mrs Bicarima ALI, chargée de mission, in charge ad interim of the Director of the French Development Agency in Moroni, for the purpose of signing, from 23 until 30 December 2024 inclusive, the following deeds:

- correspondence, instruments, contracts, arrangements and all other documentation related to the provision of services rendered locally by AFD;
- the opinions, mandates and other income and expenditure documents due by/to AFD;
- closing accounts, the issue and the withdrawal of all receipts and discharges.

Fait à Paris, le 4 novembre 2024 / Executed in Paris, on 4 November 2024
En un exemplaire original / On one original copy

Le directeur général / The CEO
Rémy RIOUX